

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NM U18 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules géographiques de 6.
Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1 à 2 de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2^{ème} phase.

PHASE 2 GROUPES A ET B

Les 24 équipes du groupe A sont réparties en 4 poules géographiques de 6.
Les 36 équipes du groupe B sont réparties en 6 poules géographiques de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes classées 1 de chaque poule du groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

PHASE 3 : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^{ème} équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1 et 2 de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

<p><u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u></p>	<p>60 équipes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes des clubs engagés en Jeep® ELITE pour la saison en cours ; - Équipes des clubs engagés en Pro B pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé ; - Équipe du Centre Fédéral de Basketball ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. <p>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges des championnats de France Nationale Masculine U18 Elite.</p>																	
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<table border="1"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation NM U18 Elite</th> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td> <td>Domicile</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> </table>	Règles de participation NM U18 Elite			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum	Extérieur	8 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)	5 maximum	Licence ASP	2	Licence C	Sans limite	Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	0
Règles de participation NM U18 Elite																		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum																
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum																
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)	5 maximum																
	Licence ASP	2																
	Licence C	Sans limite																
	Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	0																
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Dimanche à 15h30</p>																	
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>																	
<p><u>ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB</u></p>	<p>Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement. La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.</p> <p>Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.</p>																	